GUIDE
DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

BARNEKALDE

Amikuze, Garazi Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Soule Xiberoa

pays basque euskal herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA

bil ta garbi
Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

CITEO

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Février 2023 - moki2com

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a réorganisé la collecte des déchets sur son territoire avec comme objectif:

MIEUX TRIER ET LIMITER NOTRE PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES !

LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES POINTS DE COLLECTE REGROUPENT LES CONTENEURS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI SÉLECTIF

- **Conteneurs pour les ordures ménagères**, s'ouvrant à l'aide d'un badge (modalités page 6)
- **Conteneurs de tri** (accessibles sans badge)

LA COLLECTE DES DÉCHETS A POUR OBJECTIFS DE :

- Diminuer la quantité d'ordures ménagères à enfouir
- Valoriser les autres déchets par :
  - La pratique du compostage
  - La réutilisation et/ou le réemploi
  - Le tri, en améliorant sa qualité et sa quantité
  - La fréquentation des déchèteries

Retrouvez les localisations des points de collecte sur :
communaute-paysbasque.fr
(Onglet déchets / la collecte)

Je continue à payer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) attribuée à mon logement, qui apparait sur la taxe foncière bâtie des propriétaires. Elle contribue au financement du service de gestion des déchets : prévention, communication, collecte, tri, traitement, valorisation des déchets.

LE DÉPÔT DE MES DÉCHETS

LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Ouverture avec un badge
- Dépôts de 50 ou 80 litres, dans des sacs fermés
- Dépôts dans le point de collecte le plus proche de votre domicile

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

LE VERRE

- Dépôts en vrac, sans sac
- Utilisation en libre accès, sans badge

LES PILES

- Plusieurs collecteurs de piles répartis sur le territoire

LES TEXTILES

- Plusieurs bornes textiles réparties sur le territoire

LES AUTRES DÉCHETS (CARTONS, ENCOMBRANTS, MOBILIERS, APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS...) : EN DÉCHÈTERIE.

- Pour les particulier·ères : tous les dépôts sont gratuits.
- Pour les professionnel·les : les dépôts sont payants pour les gravats, le bois, les déchets verts, le tout-venant et les produits dangereux.

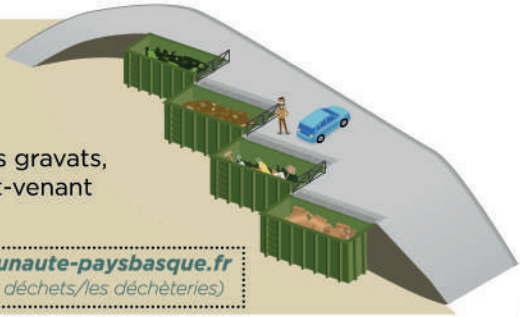

Retrouvez les horaires sur : ***communaute-paysbasque.fr*** *(Onglet déchets/les déchèteries)*

RÉDUIRE MES ORDURES MÉNAGÈRES

- **JE RÉDUIS MES DÉCHETS À LA SOURCE.** Lorsque je fais mes achats, je préfère les produits en vrac ou ayant peu de suremballages plastiques et j'opte pour les produits réutilisables (piles rechargeables, lingettes lavables, serviettes de table en tissu, savon solide ...).
- **JE METS UN AUTOCOLLANT STOP PUB SUR MA BOÎTE AUX LETTRES** (disponible en Mairie et à la Maison de la Communauté). Je reçois tout de même l'information des collectivités.
- **JE M'ÉQUIPE D'UN COMPOSTEUR** pour valoriser facilement mes déchets organiques (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs...).
- **JE LIMITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.**
- **JE FAIS RÉPARER MES APPAREILS.**

Pour obtenir un composteur : www.biltagarbi.fr

- **JE LOUE OU JE ME FAIS PRÊTER** ce que je n'utilise pas régulièrement.
- **JE TRIE** au maximum en respectant les consignes.
- **J'UTILISE LES DÉCHÈTERIES** pour valoriser les déchets volumineux et toxiques. J'y pense également pour les cartons !
- **JE RAMÈNE MES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS À LA PHARMACIE,** qui me renseignera également sur les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (piquants, coupants) qui représentent un risque sanitaire. En aucun cas, ils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères.
- **JE SUIS PROFESSIONNEL·LE, JE ME RENSEIGNE SUR LES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES LIÉS À MON ACTIVITÉ** ou auprès de l'ambassadeur·rice du tri de mon secteur.

RÉPARATION — DON — TROC / VENTE — RÉEMPLOI — COMPOSTAGE / BROYAGE

RECYCLABLE OU PAS RECYCLABLE ?

Pour toutes questions ou renseignements : biltagarbi.com, citeo.com, communaute-paysbasque.fr

BIEN TRIER, C'EST :

- Permettre aux agent·es (collecte / centre de tri) de travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité
- Limiter les coûts liés aux erreurs de tri
- Valoriser les déchets et éviter d'enfouir des déchets recyclables

POUR LOCALISER LES POINTS DE TRI :

communaute-paysbasque.fr
(Onglet déchets / la collecte)

CONTACTS DES AMBASSADEUR.RICES DU TRI PAR SECTEUR :

Amikuze : 06 45 48 88 18
Garazi Baigorri et Oztibarre : 06 45 49 29 19
Pays de Bidache : 06 85 79 85 51
Pays de Hasparren et Iholdy : 06 79 34 27 57
Soule - Xiberoa : 06 45 48 18 08

POUR LOCALISER LES BORNES TEXTILES:

refashion.fr, communaute-paysbasque.fr

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

LES BADGES POUR DÉPOSER MES ORDURES MÉNAGÈRES

DEUX BADGES AVEC DES NUMÉROS DIFFÉRENTS SONT ATTRIBUÉS à chaque logement ou activité (gîte, entreprise, commerce...).

LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT OU D'UN EMMÉNAGEMENT, les propriétaires ou les locataires doivent appeler le service déchets pour mettre à jour les informations. **Les deux badges sont à rendre aux propriétaires (ou à l'agence) afin d'être remis aux locataires suivants.**

SI MON LOGEMENT N'EST PAS ÉQUIPÉ DE BADGE, j'appelle le service déchets.

SI JE PERDS MON BADGE, je le signale au service déchets pour le désactiver afin de bloquer l'usage éventuel par un tiers. Si besoin, j'en achète un autre en contactant le service.

? COMMENT DÉPOSER MES ORDURES MÉNAGÈRES ?

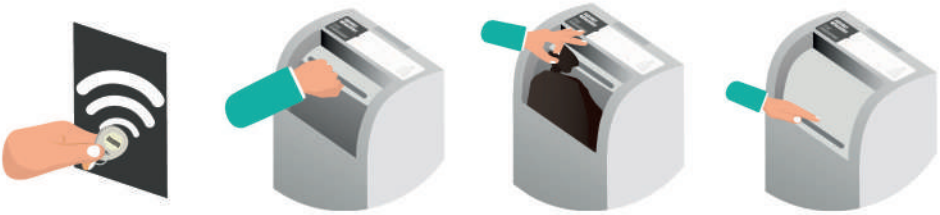

1 Poser le badge sur le lecteur

2 Ouvrir la trappe

3 Déposer le(s) sac(s)

4 Fermer entièrement la trappe

STOP AUX INCIVILITÉS

Les dépôts sauvages (même au pied des conteneurs) et le brûlage des déchets sont interdits. Ces pratiques sont passibles d'amendes.

QUESTIONS RÉPONSES

JE NE PRODUIS PAS DE DÉCHET, POURQUOI DOIS-JE PAYER ?

Tout le monde produit des déchets, même en faible quantité, recyclables ou pas, et cela représente un coût pour la collectivité.
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en se basant sur la valeur locative du logement : ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne son montant.

SI JE DOIS DÉPOSER UN PETIT DÉCHET NON RECYCLABLE, COMME UN MOUCHOIR ?

Je le dépose directement dans la colonne d'ordures ménagères grâce à l'orifice « pique-nique » qui ne nécessite pas de badge.

J'EXERCE UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS MON LOGEMENT. AI-JE DROIT À UN AUTRE BADGE ?

Oui, j'ai droit à un autre badge si j'ai une activité à l'intérieur de mon logement (assistant·e maternel·le, table d'hôte, ...). Si j'ai un gîte, celui-ci aura ses propres badges !

OÙ VONT LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Les ordures ménagères sont réceptionnées au pôle de valorisation organique de Mendixka (Charritte-de-Bas), où les déchets non valorisables seront enfouis.

SI LE CONTENEUR NE S'OUVRE PAS ?

Je ferme bien la trappe car elle n'est peut-être pas entièrement fermée et je réessaie.
Si elle ne s'ouvre toujours pas :

- Je pars déposer mon sac dans un autre conteneur.
- J'appelle le service déchets.

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTER LE SERVICE PRÉVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS :

- 05 59 57 11 80
- dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr
- communaute-paysbasque.fr

ENSEMBLE
AGISSONS
RÉDUIRE · RÉUTILISER · RECYCLER